

**DEUXIÈME ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL**  
**D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2023 – 2024 – 2025**  
**POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière de la Ville, que le 1<sup>er</sup> janvier 2024 débutera la deuxième année d'application du rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de La Prairie pour les années 2023-2024-2025.

Conformément aux dispositions de l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la greffière de la Ville donne, par les présentes, avis que le rôle triennal d'évaluation foncière a été déposé à son bureau le 31 août 2023, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle d'évaluation au bureau du trésorier, à l'hôtel de ville, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 13 septembre 2023



Me Karine Patton, avocate  
Greffière et directrice du Service du greffe  
et des affaires juridiques